



Communication de la Maire de Paris sur la santé.

20/10/2014

Par Mme Anne HIDALGO - Maire de Paris

Seul le prononcé fait foi

Mes chers collègues, depuis 2001 nous avons mis en place une politique parisienne de santé publique ambitieuse, fondée sur des choix courageux, guidée par des priorités affirmées et soutenue par des moyens conséquents. Ce volontarisme s'est traduit par des investissements considérables et il a porté ses fruits. Parmi les nombreux champs couverts par notre collectivité, la santé scolaire joue un rôle essentiel dans la réduction des inégalités sociales.

Grâce à l'engagement de la Municipalité, les 140.000 élèves répartis dans les 660 écoles parisiennes disposent de moyens largement supérieurs à la moyenne nationale. La ville mène et accompagne également de nombreuses actions de prévention, dépistage, promotion de la santé sur tous les fronts : le VIH, les IST ou encore la lutte contre le cancer.

Sur le plan de la santé mentale, nous allons renforcer notre engagement pour la déstigmatisation des personnes porteuses de troubles psychiques. Dans le cadre de la Grande cause de la lutte contre l'exclusion, ce travail sera décliné en direction des personnes se trouvant à la rue.

Dans le même temps, nous menons un combat acharné contre les addictions. Parce que la gestion des enjeux de santé publique ne peut se dispenser d'une réflexion au niveau métropolitain, je me réjouis que nous ayons déployé une démarche partenariale avec la Seine-Saint-Denis pour réduire les risques liés à la consommation de substances psychoactives.

Je tiens donc à réaffirmer devant vous ma volonté d'expérimenter et d'ouvrir une salle de consommation à moindres risques, à l'image de celles qui fonctionnent déjà à Berlin, Copenhague, Genève ou Bilbao, dès que les textes législatifs et réglementaires seront adoptés et le permettront.

C'est évidemment un enjeu majeur de santé publique, mais cela répond avant tout à notre volonté d'améliorer aussi la sécurité dans les quartiers concernés.

Nous avons, par ailleurs, pris toute la mesure des phénomènes d'alcoolisation massive et allons, avec Frédéric HOCQUARD, conseiller délégué en charge de la nuit, encore mieux sensibiliser les plus jeunes aux risques que la pratique comporte. L'ampleur et l'efficacité des actions menées par la Ville ne doivent pas nous faire oublier que le contexte parisien demeure marqué par des disparités d'accès à la santé, disparités qui se traduisent par une exposition inégale aux risques, aux infections et aux maladies chroniques.

L'ambitieux plan de santé environnementale que nous lancerons en 2015, répondra à cet objectif de mieux protéger la santé des Parisiens et, en particulier, les plus fragiles. Parce que c'est la proximité réelle de l'offre de soins qui fonde aussi son efficacité, nous sommes résolus à lutter contre les inégalités territoriales et sociales qui éloignent encore trop de Parisiens. Il s'agit là d'un objectif stratégique qui a d'ores et déjà conditionné le lancement de premiers chantiers et qui a vocation à se décliner tout au long de la mandature.

L'enjeu majeur, aujourd'hui, consiste à mettre en œuvre des solutions pérennes pour densifier équitablement et durablement l'offre de soins en secteur 1, afin d'anticiper le risque d'une pénurie de médecins dans les années à venir. Aujourd'hui déjà, seuls 58 % des médecins généralistes parisiens sont inscrits en secteur 1, contre 88 % en moyenne sur le territoire national.

Notre stratégie repose sur trois piliers complémentaires : les centres de santé, les maisons de santé pluridisciplinaires et l'exercice libéral regroupé en secteur 1. Nous allons agir pour lever la principale difficulté rencontrée par les professionnels de santé qui veulent exercer à Paris, qui est bien sûr l'accès à des locaux à loyer abordable, en nous appuyant sur les bailleurs sociaux de la Ville.

La priorité sera donnée au soutien aux structures d'exercice regroupé, coordonnées dans les quartiers déficitaires. Il s'agira, au cours de cette mandature, de renforcer l'offre de soins à Paris : favoriser la rénovation et la création de centres de santé municipaux et associatifs, accompagner l'installation de professionnels de santé en secteur 1 et soutenir les projets de maisons de santé pluri-professionnelles, à l'image de celle que j'ai eu la chance de visiter la semaine dernière à Belleville.

Nous faisons également preuve d'une extrême vigilance concernant le maintien de l'offre de soins existante. Nous sommes notamment très attentifs à l'impact de la fermeture de l'hôpital du Val-de-Grâce. Nous pouvons nous appuyer pour cela sur notre partenariat avec l'A.P.-H.P. Nous avons à cœur de consolider encore davantage ce lien, dans le cadre d'une relation fondée sur l'exigence et le partenariat, notamment grâce à la signature d'une convention cadre qui améliorera l'articulation de nos institutions sur des sujets concrets, comme la réalisation de places de crèche.

Aux côtés de l'A.P.-H.P., nous agissons pour réduire le temps d'attente aux urgences. Notre plan d'aide à l'installation va dans ce sens et s'accompagne notamment d'un engagement, pour les médecins qui en bénéficieront, de participation à la permanence des soins ambulatoires.

Les enjeux auxquels est confrontée l'A.P.-H.P. afin de moderniser son offre de soins aux Parisiens, sont lourds. La Ville de Paris participera au projet médical du nouvel Hôtel-Dieu, en considérant qu'il s'agit d'une localisation privilégiée pour des projets qu'elle soutient ou qu'elle entend promouvoir en termes d'accès aux soins et de promotion de la santé, de la santé sexuelle notamment, de la prise en charge des victimes de violence, ou de la santé des jeunes.

A chaque étape, le fil conducteur des évolutions proposées doit être l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins. La méthode pour y parvenir doit être la concertation à chaque étape avec les acteurs hospitaliers, mais aussi avec les usagers. Cela vaut pour les projets du nouveau Lariboisière, comme pour celui dit "hôpital nord", incluant l'hôpital Bichat.

Sur ces dossiers, je m'adresse à l'Etat. Il doit jouer son rôle et garantir à l'AP-HP les moyens de sa modernisation et de son développement, qui ne sauraient être assurés uniquement par des cessions immobilières.

Notre engagement en matière de santé est ambitieux, mais il n'est ni irréaliste, ni désincarné. Il s'appuie sur une méthode précise, réfléchie et structurée. Pour être probante, notre stratégie sanitaire doit être mise en œuvre de manière partenariale et mobiliser tous les acteurs concernés. C'est dans cette perspective que nous avons souhaité organiser les Assises parisiennes de la santé. Je lancerai avec Bernard JOMIER ces Assises début 2015. S'ensuivra un an de concertation et de participation avec l'ensemble des Parisiens, qui s'achèvera par une assemblée plénière en mai 2016.

Parallèlement, des Etats généraux de la protection maternelle et infantile seront organisés en octobre 2015, dans le but de redynamiser ce secteur, son organisation et ses missions, afin de l'adapter aux situations contrastées des différentes populations présentes sur le territoire parisien.

Avec nos équipes du planning familial, nous devons garantir l'accès à l'IVG dans de bonnes conditions, pour toutes les femmes qui souhaitent y avoir recours.

Nous sommes résolument tournés vers le futur et déterminés à conquérir de nouveaux progrès. Mais nous savons également affronter les urgences qui s'imposent dans le temps présent. C'est pour cette raison que nous avons fait le choix, avec Patrick KLUGMAN, de proposer des aides pour soutenir les populations en Syrie et en Irak, d'une part, et pour lutter contre l'épidémie de fièvre Ebola, d'autre part.

Nous tentons ainsi de contribuer à contenir les ravages de cette maladie dans les pays vulnérables, mais cette épidémie ne doit susciter aucune inquiétude chez les Parisiens. Nos services sont prêts. Nous disposons de tous les moyens nécessaires pour d'éventuelles prises en charge et nous allons veiller à assurer une bonne information des habitants pour les rassurer de ce point de vue.

L'accès aux soins figure parmi les besoins vitaux des Parisiens et je veux en faire une priorité. Grâce aux associations, aux citoyens, aux élus parisiens, aux professionnels de santé, nous bénéficions d'une formidable communauté de réflexion et d'action. Encourager la mobilisation de tous les acteurs par l'adoption d'une démarche résolument participative et partenariale, y compris au niveau métropolitain, doit nous permettre de diffuser davantage les bonnes pratiques et de tirer profit d'une expertise plurielle pour imaginer des pistes d'amélioration de l'offre et faire évoluer nos dispositifs, en se fixant des objectifs toujours plus ambitieux.

Je tiens à remercier Bernard JOMIER, mon adjoint chargé de la santé et du handicap, pour son engagement, sa compétence et son sens du dialogue qui seront précieux dans ce combat décisif.

Je siége avec lui au sein du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P. Je sais, depuis que nous y siégeons, que le directeur de l'A.P.-H.P. est aussi ouvert au dialogue. Nous sommes dans un cadre de partenariat, qui fera aussi l'efficacité de ce que nous portons ensemble, mais je voudrais vraiment saluer le travail de Bernard JOMIER, non seulement maire adjoint mais aussi médecin engagé.

Je vous remercie.